

La parole est à M. Yves Vandewalle.

**M. Yves Vandewalle.** À l'heure de la mondialisation, la mobilité des personnes est grande. Des ressortissants d'un autre pays...

**M. Jean Mallot.** Vous voulez dire : des étrangers ?

**M. Yves Vandewalle.** ...peuvent, tout en jouissant dans leur pays de revenus très confortables, vivre en France en profitant d'un certain nombre de prestations sociales.

L'amendement n° 537 vise à permettre aux organismes de s'assurer de la réalité des revenus consolidés du bénéficiaire, comme on le fait pour les entreprises, afin de s'assurer que cette personne est bien éligible aux prestations sociales soumises à des conditions de ressources.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Bur, rapporteur.** Il me semble que cet amendement est déjà satisfait par le droit existant. C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je m'en remets à l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Baroin, ministre du budget.** Nous avons la même analyse. Cet amendement est déjà satisfait par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

**M. le président.** Maintenez-vous l'amendement, monsieur Vandewalle ?

**M. Yves Vandewalle.** Je le retire, monsieur le président, puisqu'il est satisfait.

*(L'amendement n° 537 est retiré.)*